

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Nicolas-de-Redon

Par arrêté n° 2026-370 en date du 09/04/2026, le Président de REDON Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la mise en compatibilité n°1 du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de Saint-Nicolas-de-Redon. Cette mise en compatibilité n°1 porte sur la création d'une aire d'accueil pour gens du voyage, sur la commune de Saint-Nicolas-de-Redon.

A cet effet, **Monsieur Gérard LAFAGE**, cadre de la fonction publique d'état à la retraite, a été désigné en qualité de **commissaire enquêteur** par le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

**L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint-Nicolas-de-Redon du lundi 4 mai 2026 à 9h00, au mardi 19 mai 2026 à 17h30, soit durant 16 jours consécutifs.**

**Le dossier soumis à l'enquête publique pourra être consulté à la fois sur support papier et en format numérique, selon les modalités suivantes :**

- **Sur support papier en mairie de Saint-Nicolas-de-Redon**, située 26 rue de Nantes, le lundi et le jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 ; le mardi et le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- **En format numérique :**
  - sur le site internet de REDON Agglomération ([www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)) et sur celui de la commune de Saint-Nicolas-de-Redon (<https://saintnicolasderedon.fr/>) ;
  - sur un poste informatique mis à la disposition du public à cet effet en mairie de Saint-Nicolas-de-Redon, aux jours et heures énoncés ci-dessus.

**Le public pourra consigner ses observations pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :**

- Sur le **registre d'enquête papier** ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Nicolas-de-Redon, aux jours et heures énoncés ci-dessus ;
- Par **courrier** adressé à Monsieur le commissaire-enquêteur, par voie postale ou déposé en mairie de Saint-Nicolas-de-Redon, 26 rue de Nantes, 44460 Saint-Nicolas-de-Redon ;
- Par **courriel** à l'adresse suivante : [urbanisme@saintnicolasderedon.fr](mailto:urbanisme@saintnicolasderedon.fr), en précisant en objet du mail « Enquête publique mise en compatibilité du PLU ».

Pour être recevables, les observations formulées par courriers papiers et électroniques devront obligatoirement être reçues en mairie avant la clôture de l'enquête publique, soit le mardi 19 mai 2026 à 17h30.

**Le commissaire-enquêteur tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Nicolas-de-Redon, afin de recevoir ses observations écrites ou orales, lors des deux permanences suivantes :**

- le **lundi 4 mai 2026 de 9h00 à 12h00** ;
- le **mardi 19 mai 2026 de 14h00 à 17h30**.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur sur le dossier soumis à l'enquête publique seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège de REDON Agglomération et en mairie de Saint-Nicolas-de-Redon aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur leur site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Nicolas-de-Redon sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de REDON Agglomération.

Toute information complémentaire concernant les dossiers et l'organisation de l'enquête publique peut être demandée à REDON Agglomération ou en mairie de Saint-Nicolas-de-Redon (<https://saintnicolasderedon.fr/>).